

Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 12 juillet 2019

Objet : _____ **Commission permanente**

Temps forts de la commission permanente du 12 juillet 2019

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 12 juillet 2019 à 10 h, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 28 élus loirétains, cette instance a étudié 49 rapports. Soutien aux territoires, lutte contre la désertification médicale et insertion sociale étaient au cœur des débats.

Près de 750 000 € pour soutenir les territoires

Le Département du Loiret accorde une subvention totale de plus de 730 000 € à 51 projets d'intérêt communal, communes à faible population et projets sur routes départementales. À ce titre, la commune de Bray-Saint-Aignan bénéficie de 8 000 € pour la réfection avec remise aux normes de la salle des fêtes de Saint-Aignan. La commune de Charsonville bénéficie quant à elle de 8 000 € pour le remplacement des luminaires de son église. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre du volet 3 de la politique Mobilisation en faveur des territoires du Département.

Le Département agit pour la démographie médicale

Afin de lutter contre la désertification médicale, le Département du Loiret attribue 15 000 € chacun à 2 médecins généralistes. Cette aide financière permettra à ces professionnels de la santé d'acheter du matériel professionnel et la mise aux normes des locaux professionnels en vue de leur installation dans le Loiret. À travers cette aide, ces derniers s'engagent à exercer pendant 5 ans sur le territoire.

Près de 190 000 € en faveur de l'enfance

Le Département du Loiret attribue près de 190 000 € à des associations œuvrant dans le champ de la prévention. À ce titre, les *Résidences Jeunes Acacias Colombier* bénéficient de 175 000 € permettant de financer des actions sur la parentalité, de prévention, de médiation familiale.

Soutien à la Chambre d'Agriculture du Loiret

Le Département du Loiret attribue une subvention de près de 240 000 € à la Chambre d'Agriculture du Loiret pour son fonctionnement sur l'année 2019. De plus, la Chambre bénéficie d'une subvention supplémentaire de 50 000 € dans le cadre *Loiret Ecoute Active*, un dispositif d'écoute des agriculteurs, afin de les aider et les accompagner dans les difficultés et situations de fragilité du monde agricole.

Accompagner les associations agissant pour l'insertion sociale et professionnelle

Plus de 200 000 € sont accordés par la collectivité pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle. À ce titre, l'association *Gâtinais Emploi*, réalisant des actions d'entretien, garde d'enfants, jardinage, etc., bénéficie d'une aide financière de 7 500 € pour l'accueil et le suivi de 15 bénéficiaires du RSA, comprenant la réalisation de 2 700 h travaillées, 270 h d'accompagnement individuel et 15 h d'accompagnement collectif.

La prochaine commission permanente se tiendra le vendredi 27 septembre 2019.

Contact presse :
Cassandre Germain
02 38 25 43 93
06 37 99 23 20
cassandre.germain@loiret.fr